

GOUR MEDICAL SA

Société Anonyme au capital de 272 327,67 €
5, rue de la Castiglione
75001 Paris

RCS PARIS 833 663 172

**Rapport du Commissaire aux Comptes
sur les comptes annuels**

Assemblée Générale d'approbation des comptes
de l'exercice clos le 31 décembre 2018

A l'Assemblée Générale de la société GOUR MEDICAL SA,

I - Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société GOUR MEDICAL SA relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport et qui se traduisent par une perte de 146 482 €.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II - Fondements de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

III - Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels et ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués :

- Continuité d'exploitation :

Sur la base de nos travaux et des informations qui nous ont été communiquées à ce jour, et dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre société, nous estimons que la note de l'annexe donne une information appropriée sur la situation de la société au regard des difficultés pesant sur elle.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

IV - Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux Actionnaires

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'Administration et dans les documents adressés aux Actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

V - Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

VI - Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

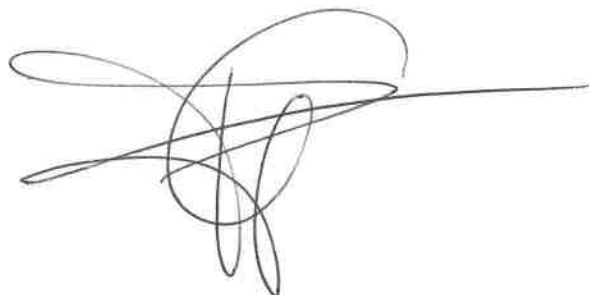
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 15 avril 2019

BCRH & Associés

*Commissaire aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris*

Paul Gauteur

A handwritten signature in black ink, consisting of several overlapping loops and a long horizontal stroke extending to the right.

Bilan et Résultat**GOUR MEDICAL****BILAN ACTIF**

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)				Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)	
	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Net	%
Actif Immobilisé						
Autres immobilisations financières	302,40		302,40	0,65		
TOTAL (I)	302,40		302,40	0,65		
Actif circulant						
Autres créances						
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	15 128,16		15 128,16	32,36	1 172,86	9,66
Valeurs mobilières de placement	100,00		100,00	0,21		
Disponibilités	30 584,96		30 584,96	65,43	10 673,60	87,99
Charges constatées d'avance	630,00		630,00	1,35	284,14	2,34
TOTAL (II)	46 443,12		46 443,12	99,35	12 130,60	100,00
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecarts de conversion actif (V)						
TOTAL ACTIF (0 à V)	46 745,52		46 745,52	100,00	12 130,60	100,00

BCRH & Associés
490 092 574 RC PARIS

GOUR MEDICAL

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le		Exercice précédent	
	31/12/2018		31/12/2017	
	(12 mois)		(12 mois)	
Capitaux propres				
Capital social ou individuel (dont versé : 262 001,00)	262 001,00	560,49	262 001,00	N/S
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	148 490,30	317,66	148 490,30	N/S
Report à nouveau	-1 020 712,75	N/S	-785 700,31	N/S
Résultat de l'exercice	-146 482,32	-313,35	-235 012,44	N/S
TOTAL(I)	-756 703,77	N/S	-610 221,45	N/S
TOTAL(II)				
Provisions pour risques et charges				
TOTAL (III)				
Emprunts et dettes				
Emprunts et dettes financières diverses				
. Divers			498 243,95	N/S
. Associés	701 433,60	N/S		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	76 547,05	163,75	82 358,29	676,96
Dettes fiscales et sociales				
TOTAL(IV)	777 980,65	N/S	580 602,24	N/S
Ecart de conversion passif (V)	25 468,64	54,18	41 749,81	344,18
TOTAL PASSIF (I à V)	46 745,52	100,00	12 130,60	100,00

BCRH & Associés
490 092 574 RC PARIS

GOUR MEDICAL

COMpte DE Résultat

Période du 01/01/2018 au 31/12/2018

Présenté en Euros

COMpte DE Résultat		Exercice clos le 31/12/2018 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2017 (12 mois)		Variation sur 12 mois (12 / 12)		%	
		France	Exportation	Total	%	Total	%	Variation	%
Chiffres d'Affaires Nets									
Autres produits		1 539,94		100,00		177,96	100,00	1 362	769,49
Total des produits d'exploitation (I)		1 539,94		100,00		177,96	100,00	1 362	769,49
Autres achats et charges externes		132 146,39		N/S		210 491,58	N/S	-78 345	-37,21
Impôts, taxes et versements assimilés		157,00		10,20		185,54	104,52	-28	-15,13
Autres charges		89,99		5,70		511,85	288,70	-422	-82,57
Total des charges d'exploitation (II)		132 393,38		N/S		211 188,97	N/S	-78 795	-37,30
RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)		-130 853,44		N/S		-211 011,01	N/S	80 158	37,99
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun									
Différences positives de change		13,99		0,84		620,18	350,28	-607	-97,89
Total des produits financiers (V)		13,99		0,84		620,18	350,20	-607	-97,89
Intérêts et charges assimilées		15 498,94		N/S		22 118,34	N/S	-6 620	-29,92
Différences négatives de change		143,93		9,29		2 503,27	N/S	-2 360	-94,28
Total des charges financières (VI)		15 642,87		N/S		24 621,61	N/S	-8 979	-36,46
RÉSULTAT FINANCIER (V-VI)		-15 628,88		N/S		-24 001,43	N/S	8 373	34,89
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)		-146 482,32		N/S		-235 012,44	N/S	88 530	37,67
Total des produits exceptionnels (VII)									
Total des charges exceptionnelles (VIII)									
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)									
Total des Produits (I+III+V+VII)		1 553,93		100,91		798,14	450,85	755	94,61
Total des Charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)		148 036,25		N/S		235 810,58	N/S	-87 774	-37,21
RÉSULTAT NET		-146 482,32		N/S		-235 012,44	N/S	88 530	37,67
		<i>Perte</i>				<i>Perte</i>			

BCRH & Associés
490 092 574 RC PARIS

Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels de l'exercice au 31 décembre 2018 ont été établis en conformité avec les dispositions du Code de Commerce (articles L123-12 à L123-28), du règlement ANC n°2014-03 du 05/06/2014 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels, et des règlements du Comité de Règlementation Comptable (CRC)

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Il est précisé que le principe de continuité d'exploitation a été maintenu pour l'établissement des comptes annuels de l'exercice clos au 31/12/2018, compte tenu des actions entreprises et de l'engagement de soutien financier accordé par le principal associé de la société pour une durée de 12 mois.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes:

IMMOBILISATIONS FINANCIERES ET VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

CREANCES ET DETTES

Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

OPERATIONS EN DEVISES

Les charges et les produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice.

La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en "écart de conversion". Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision en totalité.

AUTRES ELEMENTS SIGNIFICATIFS

Au 13 septembre 2018 l'associé principale a racheté l'emprunt ainsi les intérêts respectifs pour un montant de 594.863,01 CHF, équivalant à 527.875,60 euros au 31 décembre 2018.

L'associé principale a également versé en compte courant la somme de 173.558 euros.

Le 8 février 2019, la société a procédé à une augmentation de capital de 10.326,67 euros par la création de 111.046 actions et le versement d'une prime d'émission de 80.111,33 euros

BCRH & Associés
490 092 574 RC PARIS

Etat des immobilisations

	Valeur brute des immobilisations au début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluation en cours d'exercice	Acquisitions, créations, virements pst à pst
Prêts et autres immobilisations financières			302
TOTAL			302
TOTAL GENERAL			302

	Diminutions		Valeur brute immob. à fin exercice	Réev. Lég. Val. Origine à fin exercice
	Par virement de pst à pst	Par cession ou mise HS		
Prêts et autres immobilisations financières			302	302
TOTAL			302	302
TOTAL GENERAL			302	302

Etat des échéances des créances et des dettes

ETAT DES CREANCES	Montant brut	Un an au plus	Plus d'un an
Autres immobilisations financières	302		302
- T.V.A	15 128	15 128	
Charges constatées d'avance	630	630	
TOTAL GENERAL	16 061	15 758	302

ETAT DES DETTES	Montant brut	A un an au plus	Plus 1 an 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	76 547	76 547		
Groupe et associés	701 434	701 434		
TOTAL GENERAL	777 981	777 981		
Emprunts et dettes contractés auprès des associés	701 434			

Charges à payer et avoirs à établir

Montant des charges à payer et avoirs à établir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant TTC
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 400
TOTAL	8 400

BCRH & Associés
490 092 574 RC PARIS

Charges et produits constatés d'avance

	Charges	Produits
Charges / Produits d'exploitation	630	
TOTAL	630	

Composition du capital social

	Nombre	Valeur nominale
Actions / parts sociales composant le capital social au début de l'exercice	2 868 124	0,09
Actions / parts sociales composant le capital social en fin d'exercice	2 868 124	0,09

Honoraires des Commissaires aux Comptes

	Montant
- Honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes	7 000
TOTAL	7 000